



## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### *Séance du lundi 27 avril 2026*

**Nombre de membres :**

*Afférents au Conseil Municipal :* 15

*En exercice :* 15

***Qui ont pris part à la délibération :* 15**

**Date de la convocation :** 20/04/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mme LEMOINE Jacqueline est nommée secrétaire de séance, elle est aidée par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LAURENT Sébastien, Maire.

**Sont présents :**

- LAURENT Sébastien, Maire,
- BAY Laurent, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- QUEVAL Didier, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,
- BEAUBOIS Alexy, Conseiller Municipal,
- BLOT Loïc, Conseiller Municipal,
- CHEVALIER Christophe, Conseiller Municipal,
- CODRON Angélique, Conseillère Municipale,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- COUELLE Marie-Astrid, Conseillère Municipale,
- LECAT Sébastien, Conseiller Municipal,
- NYANSSA Sandrine, Conseillère Municipale,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.

**Sont donc portés à l'ordre du jour les points suivants :**

- Approbation du compte rendu du 30 mars 2026 ;
- Vote du Budget Primitif 2026 ;
- Subventions aux associations ;



- Restauration du monument aux morts : demande de subventions ;
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;
- Dématérialisation des services périscolaires : cantine et garderie ;
- Convention mutuelle MNT avec le centre de gestion du Pas-de-Calais ;
- Fondation du Patrimoine : adhésion annuelle ;
- Aménagement de cavurnes supplémentaires au nouveau cimetière ;
- Remplacement des tablettes numériques de l'école ;
- Participation financière au A.L.S.H. d'Esquerdes ;
- Informations et questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

#### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2026**

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal ayant été transmis par mail aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des observations à ce sujet. Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 30 mars 2026 est donc approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **Délibérations**

- *Délibération N° 30032026-01 : vote des taux imposition 2026 (part communale) ;*
- *Délibération N° 30032026-02 : dépenses au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » ;*

#### ***Restauration du monument aux morts : demande de subventions***

- *Délibération N° 30032026-03 : Département au titre du FARDA ;*
- *Délibération N° 30032026-04 : CCPL au titre du petit patrimoine rural communal ;*
- *Délibération N° 30032026-05 : Région au titre du MONU ;*
- *Délibération N° 30032026-06 : désignation des membres de la commission communale des impôts directs ;*
- *Délibération N° 30032026-07 : convention de la mutuelle MNT avec le CDG 62 ;*
- *Délibération N° 30032026-08 : Fondation du Patrimoine : adhésion annuelle ;*
- *Délibération N° 30032026-09 : participation financière au A.L.S.H. d'Esquerdes.*



## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

### - Taux imposition (part communale)

Mr le Maire propose de maintenir les mêmes taux que l'an dernier, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (part communale) et de maintenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 16,65 % (résidences secondaires)
- Taxe sur le foncier bâti : 37,03 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,68 %

### - Budget Primitif :

Le Conseil Municipal procède à l'examen du Budget Primitif 2026, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à la somme de 648 886 € ;
- En section d'investissement à la somme de 281 733 €.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré dernièrement, en présence de la secrétaire, Mr MICHEL Conseiller des Décideurs Locaux (représentant le Service Comptable de Longuenesse) pour faire le point sur la situation financière de la commune. Il précise que le bilan de notre collectivité n'a pas d'observations particulières et que notre commune a une situation financière très saine.

### - Fongibilité des crédits :

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'est-ce que la fongibilité des crédits à savoir que le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans une même section sauf pour le chapitre relatif aux dépenses du personnel.

### - Subventions aux associations :

Mr le Maire donne lecture de la proposition de subventions attribuées aux associations, le conseil municipal donne son avis sur les propositions faites. Mr le Maire précise que celles-ci seront versées uniquement sur présentation des documents obligatoires (bilan financier, n° Siret, RIB...)

### Dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publication, relations publiques »

Dans le cadre du vote du budget, il est demandé au Conseil Municipal de préciser les principales dépenses à reprendre au compte 623 « publicité, publications, relations publiques ».

Sur proposition du Maire, il est envisagé de prendre en charge au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » les dépenses relatives à l'organisation des fêtes et cérémonies diverses.

Le Budget Primitif est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS : demande de subventions

Comme annoncé dans le projet de campagne électorale et afin de perpétuer la mémoire des victimes militaires et valoriser le patrimoine, il est proposé de restaurer le monument aux morts. Cet édifice a subi les outrages du temps. Mr le Maire a contacté la Société « La Rose & la Pierre » de Saint-Omer, spécialisée dans la valorisation du patrimoine funéraire et de mémoire, le devis des travaux s'élève à 9 691,05 € HT. Les travaux consistent à l'installation d'un nouveau mât porte-drapeau ; la remise en état complet des éléments en pierre et marbre, la reprise des lettrages (ensemble des inscriptions) et la pose d'un géotextile pour l'aménagement paysager.



Ces travaux seront réalisés courant de l'été, à noter que la commune peut prétendre à des aides auprès de :

- la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au titre du petit patrimoine rural communal (30 % dans la limite de 3 000 €) soit 2 907 € ;
- du Département au titre du FARDA (20 % dans la limite de 10 000 €) soit 1 938 € ;
- de la Région au titre du MONU (30 % dans la limite de 3 000 €) soit 2 907 €.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil leur avis sur la réalisation de ces travaux et leur accord afin de solliciter les subventions possibles.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser ces travaux et autorise Mr le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions auprès de ces partenaires financiers.

#### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Dans le cadre des commissions qui sont constituées au sein de la commune, nous devons formaliser la commission communale des impôts directs. Une liste de 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants) est proposée par le Maire. Le choix des commissaires sera désigné ensuite par les services fiscaux.

#### **DEMATÉRIALISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES : CANTINE ET GARDERIE**

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement, les paiements en ligne sont à privilégier. D'ici 2027, le paiement par chèque ne sera plus possible avec la fermeture des centres d'encaissement.

Mr le Maire informe qu'il est envisagé d'installer un logiciel de gestion pour les services périscolaires qui permettra de faciliter les démarches des familles et d'autre part l'organisation et la comptabilité de la régie cantine. La société E-Tickets propose un logiciel compatible avec les services de la DGFIP. Le but de ce logiciel est un portail de réservations en ligne pour la cantine et la garderie et un paiement d'avance afin de solutionner les problèmes de factures impayées.

Le coût de ce projet se décompose comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : installation du logiciel dont paramétrage et formations : 900 € HT
- Maintenance annuelle : 350 € HT (structure pour 50 enfants)

Le Conseil Municipal est consulté pour avis sur la mise en place de ce projet. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le devis de E-Tickets et autorise Mr le Maire à signer celui-ci.

La mise en place de ce portail ouvert aux familles sera effective en septembre prochain afin de pouvoir informer les parents de ce nouveau mode de réservations.

L'achat d'une tablette sera nécessaire pour le personnel de la régie de cantine.

#### **CONVENTION DE LA MUTUELLE MNT AVEC LE CDG 62**

La participation financière de l'employeur à la mutuelle des agents est obligatoire. Le CDG 62 propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention mise en place par le CDG 62 et de fixer la participation à 15 € brut par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial Départemental.

#### **FONDATION DU PATRIMOINE : cotisation annuelle**



*Mairie de Setques*

PV du Conseil Municipal du 27/04/2026

Depuis plusieurs années, notre commune adhère à la Fondation du Patrimoine des Hauts-de-France. Celle-ci a pour vocation d'aider les collectivités pour la valorisation et la restauration du patrimoine.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité, décide de verser une cotisation annuelle d'un montant de 200 €.

#### **AMENAGEMENT DE CAVURNES SUPPLEMENTAIRES AU NOUVEAU CIMETIERE**

Afin de répondre aux futures demandes, Il a été évoqué lors du dernier conseil municipal de poursuivre l'aménagement du site cinéraire avec la mise en place de 6 cavurnes supplémentaires, un devis a été sollicité auprès de la Société Granimond. Celui-ci s'élève à un montant de 3 192 € HT soit 3 830,40 € TTC auquel il faut ajouter un forfait de déplacement de 500 € HT compte tenu que la commande n'atteint pas les 4 000 € HT. Après réflexion, il faudra voir s'il y a encore la place pour en installer 8 au lieu de 6 dans l'espace dédié aux cavurnes. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la réalisation de ces travaux.

#### **REPLACEMENT DES TABLETTES NUMERIQUES DE L'ECOLE**

La société I-TECH qui gère la maintenance du parc informatique de l'école a informé Mr le Maire de l'état défectueux des 12 tablettes numériques. En effet, les batteries des tablettes ont gonflé et ont ainsi déformé les écrans pouvant créer un risque d'incendie en cas d'utilisation.

Un premier devis a donc été établi pour le remplacement des batteries et des écrans, celui-ci s'élève à 1 614,48 € TTC soit 134,54 €/tablette sachant que les tablettes ont été achetées en 2021.

Un second devis a donc été demandé pour le remplacement à neuf des 12 tablettes, celui-ci s'élève à 3 346,70 € TTC soit 278,89 € TTC, protections incluses.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le second devis à savoir le remplacement de 12 nouvelles tablettes.

#### **PARTICIPATION FINANCIERE AU A.L.S.H. D'ESQUERDES**

Mr le Maire rappelle, que comme les années précédentes, l'ALSH d'Esquerdes accueillera à nouveau les enfants de Setques, qui souhaitent s'inscrire au centre aéré. Chaque année, une participation différentielle est prise en charge par la Municipalité et versée à la commune d'Esquerdes.

Cette année, la participation financière reste inchangée à savoir 4,20 €/enfant/jour.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette prise en charge.

### **Informations et questions diverses**

- Travaux inondations : Mr le Maire et les 3 adjoints rencontreront les responsables du SMAGEAa, la semaine prochaine lors d'une réunion pour faire le point sur l'étude hydraulique du Ravin de Setques contre le ruissellement et les inondations.
- Fête des voisins : celle-ci peut être organisée soit sur le domaine privé ou sur le domaine public dans ce cas, une demande d'autorisation doit être soumise auprès de la Mairie. A noter que le prêt de matériel (tables, chaises) par la Municipalité ne sera pas possible pour cet évènement. Il est aussi rappelé qu'un arrêté préfectoral interdit tout rassemblement massif avec de la musique et ce jusqu'au 31 août.



- Réunion préparatoire de la ducasse : une réunion avec les associations a eu lieu la semaine dernière afin de préparer les festivités de la ducasse. Cette année, la buvette sera organisée par le club de football et la restauration sera assurée par une friterie ambulante pendant les 2 jours.

Mr le Maire demande à chaque conseiller s'ils ont des remarques à faire ou des questions à poser.

Un tour de table est donc fait :

- Un conseiller demande si un radar pourrait être placé sur le feu tricolore situé devant la mairie afin de réguler la vitesse excessive des véhicules.  
Mr le Maire lui répond que cela sera certainement très compliqué à installer compte tenu que les feux coordonnent avec ceux des rues d'en Bas et rue de l'Usine. La question sera posée auprès des services de la maison du Département et éventuellement avec le concessionnaire qui gère notre parc du réseau électrique.
- Une conseillère soumet l'idée d'installer une boîte à livres sur la place et le fleurissement du village.  
A étudier, une réponse sera formulée au prochain conseil municipal.
- Un conseiller demande que des poubelles soient installées au niveau des tables de pique-nique.  
Mr le Maire lui répond que la question a déjà été soumise et que les services de la CCPL déconseillent la mise en place de poubelles compte tenu que le tri des déchets ne sera pas respecté et que cela incombera aux employés communaux de le faire.
- Un conseiller évoque la pose de caméras suite aux cambriolages récents sur la commune.  
Mr le Maire rappelle que les caméras de vidéoprotection du domaine public doivent seulement filmer les voies publiques et non les habitations, une réflexion sera menée sur ce projet. Il rappelle que les caméras de vidéoprotection privées ne peuvent quant à elles, filmer le domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 6 pages.

Le Maire,  
Mr LAURENT Sébastien



La secrétaire,  
Mme LEMOINE Jacqueline



Mairie de Setques

PV du Conseil Municipal du 27/04/2026